

COMPTE-RENDU

Séance du 26 Mai 2021

L'an 2021 et le 26 Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour cause d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur RACINE Pierre Maire

Présents : M. RACINE Pierre, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, TRÉBER Sandra, MM : BARRÉ Patrick, CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas, DUFLOT Pascal, FIRMINHAC Christian, GAFFIERO Cyril, MOAL Éric, ROUSSEAU Jean-Claude

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CLOUARD Thérèse à Mme TRÉBER Sandra, MARSAN Dominique à M. CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas, RIEL Aurélie à Mme CHEDRI Timmy, M. VIEIRA José à M. RACINE Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 20/05/2021

Date d'affichage : 20/05/2021

A été nommée secrétaire : M. BARRÉ Patrick

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du pacte de gouvernance avec la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Révision des statuts de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

Subvention exceptionnelle LES LIVRES DES LISE

Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural - 2021

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIB2021_16 : Approbation du pacte de gouvernance avec la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la Délibération du conseil communautaire n° 2021-15 approuvant l'opportunité de d'élaborer un pacte de gouvernance,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'établissement -public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public,

Considérant que si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,

Considérant la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire prévoit en son article 4 que le conseil des EPCI à fiscalité propre a finalement jusqu'au 28 juin 2021 pour adopter leur pacte de gouvernance Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que le pacte de gouvernance nommée « Charte de gouvernance » a été adressée aux communes membres de l'EPCI le 9 avril et doit par conséquent être adoptée dans les deux mois par les conseils municipaux soit avant le 9 juin prochain.

Considérant que ce pacte a pour objectifs et pour valeurs :

- De reconnaître la juste place des maires dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de la démarche communautaire,
- De rechercher la complémentarité et la subsidiarité entre les communes membres et la communauté de communes,
- De déterminer les grands principes de la relation entre la communauté de communes et les communes qui la composent, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes,
- De définir le rôle des différentes instances de la Communauté de Communes.

Les élus communautaires s'accordent sur les valeurs de gouvernance suivantes :

La solidarité : Consolider des liens entre communes et communauté de communes quelle que soit leur spécificité, liens basés sur des principes de respect et d'échanges mutuels ;

La complémentarité : assurer une réelle complémentarité entre les plus petites communes et les plus grandes.

La multipolarité : outre la centralité naturelle des villes du Chatelet en Brie et de Guignes, la communauté de communes s'oblige en conséquence à un aménagement multipolaire, consacrant le rôle des pôles structurants du territoire ;

L'équité et l'égalité : valeurs fondamentales et fédératrices, afin de permettre à chaque citoyen d'avoir accès aux services sur le territoire et afin d'assurer l'équité des communes par rapport aux politiques à mettre en œuvre ;

La coopération : favoriser les démarches participatives au sein du bloc communal /intercommunal mais également envers toutes les structures intéressées par le développement du territoire ;

La mutualisation : rechercher les solutions les plus harmonieuses et les plus cohérentes en matière de services et de moyens pour apporter des réponses adaptées et optimisées en matière d'équipements et de services publics ;

La confiance mutuelle et l'engagement de chacun pour la construction du projet de territoire et sa mise en œuvre, reconnaître et respecter le rôle des différentes instances de gouvernance de l'EPCI.

La transparence : rendre compte des activités de l'intercommunalité et de l'utilisation des ressources de la communauté.

Considérant les éléments présentés dans la charte de gouvernance annexée à la délibération, il est proposé au conseil municipal de valider cette charte proposée par la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-VALIDE le Pacte de gouvernance nommée « charte de gouvernance » proposée par la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention :)

DELIB2021_17 : Révision des statuts de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU la loi « NOTRÉ » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 35, 64 et 81 ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 du 10 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Brie des rivières et châteaux ;

VU la délibération n° 2017-04 du 12 janvier 2017 et la délibération n° 2017-22 du 2 février 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale

VU la délibération n°2018-77-01 du 6 avril 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire concernant le portage de repas sur le territoire de la communauté de communes relativement à la compétence action sociale.

VU la délibération n°2018-96 du 29 mai 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire sur la compétence action sociale,

VU la délibération n°2018-119-01 du 26 juin 2018 du portant sur la définition de l'intérêt communautaire suite à la modification des statuts,

VU la délibération n°2018-158 du 29 novembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales,

VU la délibération n°2018-159 du 29 novembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale en matière de santé,

VU la délibération n° 2019-63 du 6 mai 2019 portant sur la modification de l'intérêt communautaire action sociale en matière d'enfance-jeunesse,

VU la délibération n° 2019-82 du 26 juin 2019 sur la modification de l'intérêt communautaire suite à la décision de porter la réalisation des équipements sportifs extérieurs et la voirie associée au future collège situé à Coubert,

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°119 du 25 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Brie des rivières et Châteaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5214-16, L. 5211-17 et L. 5211-20 et suivants ;

VU la délibération n °2021_65 du 14 avril 2021 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux portant modification des statuts,

Considérant le projet de statuts annexé,

Considérant la nécessité de compléter les statuts au regard de la réglementation et des nouveaux projets de la Communauté de communes,

Considérant la prise en compte de ces modifications de compétences dans les statuts figurent en annexe,

Considérant que ce projet de statuts doit être adopté à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimums de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Château figurant en annexe.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention :)

DELIB2021_18 : Subvention exceptionnelle LES LIVRES DES LISE
M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association LES LIVRES DES LISE a adressé une demande de subvention exceptionnelle à la mairie.

L'association organise le Samedi 2 Octobre 2021 un Salon du Livre à la Salle des Fêtes Marius Albert, une vingtaine d'auteurs seront présents.
Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 1 900 €.

Après étude de la demande, M. le Maire propose de subventionner cette manifestation à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

d'**OCTROYER** à l'association LES LIVRES DES LISE une subvention de 300 €.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0)

DELIB2021_19 : Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural - 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet : la création d'une boulangerie pour un montant de travaux estimé à **434 607.00 € H.T.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 3 voix contre,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et son échancier.

PRECISE qu'une autre demande de subvention a été sollicitée auprès de la Région.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,

- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2022,
- à ne pas dépasser 70% de subventions publiques.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 3)

Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'il va y avoir au Château d'eau un remplacement d'antenne SFR de l'ancien matériel par un matériel plus récent et neuf mais que ça n'a aucun lien avec la 5G. M. ROUSSEAU demande si le réseau sera plus efficace. M. RACINE répond qu'il ne sait pas mais qu'il aimerait effectivement que ce changement d'antenne entraîne une amélioration du réseau. Mme TREBER demande si c'est seulement l'antenne SFR qui est concerné. M. RACINE répond que oui seul l'antenne de SFR est concernée par ce remplacement d'antenne. Mme CHEDRI ajoute que le matériel sera seulement renouvelé.
- Le Baptême de l'École qui aura lieu Samedi 26 Juin à 10h00, sera suivi d'un verre de l'amitié dans la cour de l'école. Le comité des fêtes proposera sur le stade pour le repas de midi, saucisse, frite. Une structure gonflable est également prévue afin d'en profiter pour faire revivre le village. Il y aura également le saut à l'élastique encadré par l'association Little Evan qui sera au niveau de la Place de l'Église. Dimanche 27 Juin, lendemain du Baptême de l'école aura lieu la brocante du village.
- La gendarmerie du Châtelet-en-Brie a pris contact avec la Mairie concernant DAVI77, afin de pouvoir suivre en direct ce qu'il se passe au niveau du village quand il y a une intervention ou quand il se passe simplement quelque chose. Les gendarmes auront toujours besoin de signer une réquisition lorsque qu'ils viendront en Mairie pour récupérer des images et s'en servir d'un point de vue cambriolage ect... En ce qui concerne la gendarmerie M. le Maire informe qu'il a une confiance absolue et a donc donné son accord à Monsieur l'Adjudant PHILIPS et que les choses vont se mettre en place. Mme TREBER demande si la gendarmerie n'avait pas déjà accès aux vidéos de caméra surveillance en live. M. RACINE répond que non jusqu'à maintenant ils n'avaient pas accès aux vidéos en direct, ils venaient en Mairie chercher les extraits vidéos quand ils en avaient besoin mais que maintenant ils pourront suivre la vidéo en live mais ne pourront pas par exemple retourner en arrière sur la vidéo. Trois communes ont déjà participé à l'expérimentation de ce dispositif et ont signé la convention, Le Châtelet-en-Brie, Dammartin-en-Goële et Quincy-Voisins. M. ROUSSEAU demande si c'est eux qui ont choisis les trois villages ou s'ils l'ont demandé. M. RACINE répond qu'il s'agissait d'une expérimentation. M. ROUSSEAU ajoute que en général les Communes sont triées avec des critères de sélections. M. RACINE répond que justement il s'agissait d'une expérimentation et que la gendarmerie nous demande notre avis avant d'adhérer à ce dispositif et qu'il

n'avait aucune raison de s'opposer à ce système, bien au contraire.

- Le 12 septembre 2021 le Triathlon traversera la Commune et informe le Conseil qu'un arrêté sera mis en place pour la traversée du Triathlon dans le village.
M. DUFLOT demande par qui est organisé le triathlon. M. RACINE répond qu'il est organisé par La Ligue Régionale de Triathlon Ile de France. M. MOAL demande s'ils traverseront le village à pied ou en vélo. M. RACINE répond qu'ils nous ont uniquement demandés un arrêté pour la traversée du village.
- Un employé communal part à la retraite au mois de septembre, pour le remplacer M. le Maire souhaite prendre un apprenti pour trois raisons, tout d'abord car ils sont notre avenir, l'apprenti serait en BTS il aurait donc beaucoup à nous apprendre et la troisième raison l'apprenti rentre dans le budget parce que l'on paye un pourcentage du smic et ajoute qu'il a vu des subventions départementale et régionale concernant les apprentis et qu'il est en train de se renseigner.
Mme TREBER dit que c'est plus les agents communaux qui auront à lui apprendre. M. CHARPENTIER-LIEGEY et Mme CHEDRI répondent que les apprentis apprennent de nouvelles choses et normes que les agents actuels ne connaissent pas forcément car ce sont de nouvelles techniques.
M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu le Directeur de l'école par téléphone et qu'ils ont échangé à ce sujet, ils sont tombés d'accord sur le fait que sur certaines choses comme les techniques de travail qui ont changés et que l'apprenti aura certaine chose à faire découvrir à l'équipe communal.
M. ROUSSEAU demande quelles missions vont lui être confié. M. RACINE répond que les agents du Service Technique vont l'accompagner pour ses débuts et que par la suite une fiche de poste sera élaborée, il y a beaucoup de maçonnerie paysagère, l'entretien de la serre qui sera bientôt mis en place pour la commune. Il accompagnera les agents du Service Technique dans leurs missions, il sera là deux semaines sur quatre. S'il arrive au mois de septembre il y aura plus de chose à faire que les mois d'octobre, novembre et décembre ce qui soulagera les agents techniques.
M. DUFLOT demande d'un point de vue sécurité comment les choses se dérouleront ? M. RACINE répond qu'il pourra utiliser seulement les engins et outils pour lesquelles il a été formé. La règle en vigueur pour les agents techniques sera la même pour lui, c'est-à-dire que tout seul il n'utilisera pas d'outils dangereux, comme une tronçonneuse.
- Un courrier de l'INSEE est arrivé en Mairie concernant l'enquête de recensement de la Commune qui devait normalement être réaliser en 2022 pour nous avertir que finalement l'enquête sera réalisée en 2023.
- Qu'il a imprimé un tableau des élections pour chaque membre du Conseil, car l'organisation à changer normalement il devait y avoir un président et deux secrétaires et il fallait que les locaux soient dissociés, une version définitive de la préfecture est arrivée en Mairie concernant l'organisation. Finalement il peut y avoir un président commun et deux assesseurs pour le bureau de vote des départementales et deux assesseurs pour le bureau de vote des régionales. Il était compliqué d'avoir les vingt-quatre créneaux de remplis pour tenir les bureaux de vote. Précisions reçues par mail, les personnes étant là à 8h devront être là à 18h pour signer les PV.
Mme TREBER prend la parole et informe le Conseil Municipal qu'elle ne pourra pas

être présente pour tenir les bureaux de vote car elle est réquisitionnée par la Mairie de Melun pour tenir les Bureaux de vote de la Commune de Melun, les 20 et 27 Juin 2021 et qu'elle fera parvenir la convocation par mail. M. le Maire répond qu'il n'y a pas de soucis et qu'il fait confiance à Mme TREBER.

- Le déroulement des élections départementales et régionales, l'idée est qu'une personne s'occupe de trouver le nom sur la liste et annonce, l'autre personne qui est à l'urne vérifie si elle est bien sur la liste au moment où elle a signé et tamponne la carte électorale.

- **Tour de table :**

M. MOAL : Commission Fêtes, Cérémonies, Associations : Le 12 et 13 Juin se tiendra Culture en Jardins, le programme définitif est prêt si jamais quelqu'un veut le consulter à la fin de la réunion il est disponible. Un compte Facebook a été créé à l'occasion de cette manifestation, le flashcode est sur le programme pour accéder au compte Facebook. Aura lieu le 27 Juin 2021 la brocante du village, assurée par le comité des fêtes.

M. BARRÉ demande comment sont organisés les tontes de l'herbe sur la commune.

M. RACINE répond qu'il y a eu un moment de débordement mais que ce débordement se rattrape, actuellement les agents techniques travaillent sur le fleurissement urbain de la commune et la tonte se fera quand l'herbe aura séché.

M. ROUSSEAU questionne M. le Maire au sujet des stationnements sur la départementale.

M. RACINE répond qu'il a reçu plusieurs demandes de riverains pour les passages pour les poussettes, pour aller au cimetière avec des personnes en fauteuil ect..., le but étant de sensibiliser les riverains qui stationnent leurs véhicules le long de la départementale afin qu'ils se garent sur le parking du cimetière.

M. ROUSSEAU demande si l'objectif est qu'il n'est plus de voiture de stationner sur les trottoirs.

M. RACINE répond que l'objectif final est de rendre les trottoirs aux piétons, et précise que le fait de se garer sur un trottoir n'est pas autorisé dans le code de la route.

M. ROUSSEAU répond que par exemple au niveau de la Rue Émile Parquet il est impossible que les voitures se garent sur la chaussée et donc il faut que les riverains se garent ailleurs.

M. RACINE répond qu'il y a plusieurs choses qui vont être faites, notamment sur la départementale, il va y avoir l'étude qui va bientôt débiter pour voir comment on peut mettre les places de stationnement, les aménagements pour sécuriser la départementale, ce qui va servir comme point de départ et ensuite l'étendre sur tout le village. Mais tout ça ne se fera pas du jour au lendemain et il faut le faire intelligemment et réfléchir aux solutions, il y a beaucoup de voitures ventouse qu'il faut sortir du village. Beaucoup de voitures se garent devant chez eux car ils n'ont pas forcément envie de rentrer leurs véhicules quand ils le peuvent. Il est prévu un échange avec les riverains qui ne rentrent pas leurs voitures mais qui ont la possibilité de la faire.

M. ROUSSEAU ajoute que le stationnement Chemin de Beauregard est déjà interdit. Veolia a demandé à M. VAUCOULEUR de mettre un panneau accès interdit au Château d'eau, quand les ouvriers de Veolia ont besoin d'accéder au Château d'eau cela est impossible car des voitures stationnent devant ce qui est embêtant car ils ont besoin de cette espace pour travailler.

Mme TREBER prend la parole et demande quelles sont les solutions proposées pour les riverains qui n'ont pas forcément les moyens ou de garage pour stationner leurs véhicules

chez eux mise à part le parking du cimetière.

Mme CHEDRI répond qu'il y a d'autres parkings sur la commune.

Mme TREBER ajoute qu'il y a le parking de la place de l'église qui est toujours rempli et donc quelles sont les autres solutions proposées.

M. RACINE répond que pour l'instant sur le reste du village il n'y a rien d'appliquer mais qu'il va falloir faire appel au civisme des riverains pour qu'ils rentrent leurs véhicules chez eux quand c'est possible, des études vont être menées pour les sens de circulation car il y a des rues à double sens que l'on peut passer en sens unique pour mettre des places de stationnement ou faire des trottoirs et des panneaux de signalisation prioritaire seront mis en place. Mais il n'y aura pas d'autre parking de fait et une fois que nous nous serons débarrassées des voitures ventouse il y aura plus de place pour stationner dans le village.

M. RACINE informe s'est entretenu avec les propriétaires des véhicules qui stationnent sur les trottoirs de la Départementale et tout s'est très bien passé les riverains sont compréhensibles et des solutions ont été mise en évidence.

Mme TREBER ajoute que le fonctionnement la surprend car pour sa part il a été fait à l'envers, il faut faire les travaux en premier avant de s'entretenir avec les riverains pour qu'ils ne stationnent pas leurs véhicules sur les trottoirs si nous n'avons pas de solutions à leurs apports, il est dit sur la Newsletter qu'il ne faut pas que les riverains garent leurs voitures sur les trottoirs, il y a des rues autres que la RD 605 ou il y a des trottoirs donc par exemple pour la rue Émile Parquet quelles sont les solutions proposés.

M. RACINE répond que premièrement il faut vérifier que quand les administrés peuvent rentrer leurs voitures chez eux qu'ils le fassent.

Mme TREBER demande à *M. RACINE* s'il connaît tous les propriétaires de toutes les voitures.

M. RACINE répond qu'il y a des voitures qui sont ponctuellement à des endroits mais qu'il est d'accord, et précise qu'on ne pourra pas faire d'exception mais qu'il faut rendre les trottoirs aux piétons. Les enfants qui sont obligés de marcher sur la route parce que les trottoirs sont pris par les voitures est inconvenable.

Mme TREBER répond que dans la communication il est dit que c'est tout le village qui est concerné, donc dans ce cas-là, Rue Henri Pelle il faut proposer des solutions, Rue Émile Parquet il faut proposer également des solutions.

Mme CHEDRI répond que pour le moment ce n'est imposé à personne, la communication a commencé à être fait dans la Newsletter pour que les riverains qui sont déjà en possession d'un garage ou qui ont des terrains qui permettent le stationnement de leurs véhicules rentrent leurs véhicules parce que ça devient très compliqué, et évidemment pour ceux qui n'en n'ont pas le Conseil Municipal s'engage à réfléchir créer des parkings ou aménagé des sens de circulation de façon à ce qu'il y est moins de contrainte et moins de problème que les riverains puissent se garer sans qu'il y est des voitures de stationner d'un bout à l'autre de la rue.

Mme TREBER répond que même avec un sens de circulation pour la Rue Émile Parquet il n'y a pas les moyens de faire des places de parking.

M. RACINE répond que c'est pour cela que ces solutions doivent être réfléchis, penser, il y a des choses que nous aurons le droit de faire et d'autre chose que nous n'aurons pas le droit de faire comme sur la départementale mais ce n'est pas pour maintenant. Mais quand on voit sur la départementale la vitesse à laquelle passent les voitures et les camions au niveau du cimetière ou les riverains qui vont au cimetière, ou les personnes qui vont prendre leurs voitures et qui sont obligés d'aller sur la route pour prendre leurs voitures, il n'y a pas de mise en sécurité. M. le Maire s'est entretenu avec beaucoup de personnes sur la départementale, ils ont très bien compris et aujourd'hui ils stationnent leurs véhicules sur le parking du cimetière et *M. RACINE* n'a eu aucun retour négatif ou aucun des riverains ont demandés quelles étaient les solutions.

M. FIRMINHAC ajoute que Rue Émile Parquet la plupart des riverains peuvent rentrer leurs voitures ils ont tous la possibilité de le faire mais c'est de la fénéantise, Rue Henri Pelle toutes les maisons ont une entrée. En revanche les véhicules du CADA ne dispose pas de place de stationnement ou de parking.

Mme TREBER ajoute que sur la Newsletter il est indiqué qu'il faut libérer les trottoirs pour les piétons, dans ce cas-là pourquoi Rue Émile Parquet une jardinière est installée sur le trottoir, ce qui bouche le petit chemin là où il y a l'accès au puit.

M. RACINE répond que non la jardinière ne bouche pas le petit chemin car il a emprunté le petit chemin est donc la jardinière ne bloque pas l'accès, ce chemin n'est pas destiné au passage des véhicules mais aux piétons et cela évite qu'il y est des voitures qui stationnent devant l'entrée du chemin.

Mme TREBER répond que normalement les voitures n'ont pas le droit de stationner sur un trottoir donc il n'y a pas besoin de la jardinière et cela permettrait de libérer de la place pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les poussettes.

M. RACINE répond que les poussettes, déambulateur et fauteuil roulant ne passent pas sur ce trottoir.

Mme TREBER demande pourquoi, et qu'es ce qui les empêchent d'emprunter ce trottoir.

M. RACINE répond que ce n'est pas praticable, ce n'est pas carrossable pour un fauteuil roulant, un déambulateur ou une poussette.

Mme TREBER demande si un piéton peut passer.

M. RACINE répond que oui et *Mme TREBER* répond que non parce que la jardinière bouche.

Mme TREBER demande si les places dessinées sur la RD 605 sont autorisées pour stationner.

M. RACINE répond que oui.

Mme TREBER demande lorsque l'inauguration du Baptême de l'école Serge – VAUCOULEUR, la kermesse, Culture en Jardins et les autres manifestations vont être faites, où les personnes pourront se garer.

M. RACINE répond que c'est sécurisé, des passages de la gendarmerie sont prévues, et une organisation sera mise en place pour le stationnement des véhicules.

Mme CHEDRI ajoute que c'est normal lors de manifestation qu'il y est beaucoup de voitures qui se garent et que c'est exceptionnel et que dans toutes les communes c'est pareil.

M. MOAL prend la parole et ajoute que les personnes se garent là où ils peuvent stationner leurs véhicules lors de manifestation et que par contre si leurs voitures est abimé il en vient de leurs responsabilités.

Mme TREBER demande si lors de ces manifestations les voitures pourront stationner le long de la RD 605.

M. FIRMINHAC et *Mme CHEDRI* répondent que oui parce que c'est exceptionnel, il s'agit d'une manifestation donc c'est toléré.

Mme CHEDRI ajoute que les années précédentes lors des brocantes il est arrivé que des voitures stationnent le long des trottoirs sur la totalité de la départementale.

M. FRIMINHAC ajoute que généralement lors des manifestations les voitures se garent souvent à la va-vite.

Mme CHEDRI ajoute que c'est normal et que c'est pareil dans tous les villages lors de manifestations.

Mme TREBER dit qu'elle souhaite revenir sur le compte-rendu du Conseil Municipal précédent sur la partie qui était sur l'eau.

M. RACINE répond que la validation du compte-rendu de la séance précédente est déjà validée.

Mme TREBER répond qu'il ne s'agit pas d'une modification, et ajoute qu'on lui a transmis le rapport du délégué, sur ce rapport du délégué il y a 98,7% de rendement de réseau donc

il n'y a même pas 2% de fuite. *Mme TREBER* lit un extrait du rapport du délégataire « rendement de distribution délégataire, valeur de 2019, 98,7% » et poursuit « de 2016 86,3% on est passé à 80,3%, mais en 2018 94% puis en 2019 98,7%, donc pour moi les réseaux vont plutôt bien d'après le rapport du délégataire. »

M. RACINE répond qu'il faut que *Mme TREBER* regarde la vidéo live sur YouTube du Conseil Communautaire dernier ou ils expliquent bien l'état des réseaux au niveau de la Communauté de Communes.

Mme TREBER répond que ce n'est pas les chiffres de la Communauté de Communes.

Mme CHEDRI ajoute que les réseaux n'ont pas été refaits depuis plusieurs années, en 2016 les réseaux étaient endommagés mais que en vieillissant ils sont devenus mieux.

M. ROUSSEAU répond que certains réseaux ont été refaits.

Mme TREBER lit à nouveau le rapport du délégataire « Valence-en-Brie recherche de fuite pas de suspicion de fuite en date de Janvier, Valence-en-Brie Février, une suspicion de fuite ».

M. RACINE demande si entre Valence-en-Brie et Échouboulains il y a des suspicions de fuite.

Mme TREBER répond que l'on parle de Valence-en-Brie.

Mme CHEDRI demande comment des réseaux peuvent aller en s'améliorant alors qu'ils n'ont pas été modifiés et qu'ils sont vieillissants.

M. RACINE répond que les réseaux de Valence-en-Brie n'ont pas de forages d'eau avec usine de traitement d'eau, donc il faut bien que l'eau arrive. Le prix de l'eau et pas seulement à Valence-en-Brie mais dans toute la France augmente, c'est National.

Mme TREBER répond qu'elle ne parle pas du prix de l'eau.

M. RACINE répond que oui *Mme TREBER* parle du rendement de l'eau mais le rendement est fait par rapport au prix parce qu'il faut que l'eau arrive à Valence-en-Brie et de Valence-en-Brie elle est redistribuée aux autres communes derrière.

Mme TREBER répond que si tous les réseaux vont bien il n'y a pas besoin de les changer à Valence-en-Brie.

M. ROUSSEAU prend la parole et confirme à *Mme TREBER* que tous les réseaux sont neufs, du Château d'eau jusqu'à Pamfou, et que cela date de 30 ans.

Mme CHEDRI demande à *M. DUFLOT* de quand date les réseaux de Valence-en-Brie.

M. DUFLOT demande en assainissement ou en eau potable.

Mme CHEDRI demande en assainissement, car on parle de l'assainissement.

M. DUFLOT répond de ça doit être en eau potable dont parle les chiffres de *Mme TREBER* et que 98% est le rendement de l'eau potable à Paris.

M. RACINE s'adresse à *Mme TREBER* et lui conseille de regarder la vidéo du Conseil Communautaire.

Mme TREBER répond qu'elle a regardé la vidéo mais qu'ils parlent de la Communauté de Communes et que ce n'est pas d'écrit ville par ville et qu'on lui a transmis le rapport de Valence-en-Brie parce qu'elle a demandé le rapport de Valence-en-Brie et que le rapport de Pamfou ne l'intéresse pas.

M. RACINE répond que c'est dommage car tous les réseaux sont reliés entre eux.

Mme TREBER répond qu'elle n'est pas élue à Pamfou mais à Valence-en-Brie et qu'elle a été élue pour défendre Valence-en-Brie.

M. RACINE répond à *Mme TREBER* que si elle ne s'intéresse pas à ce qu'il y a autour de Valence-en-Brie, elle ne pourra pas défendre Valence-en-Brie correctement.

Mme TREBER répond qu'elle prend le document et qu'elle s'aperçoit que les réseaux vont bien, sauf si le rapport n'est pas bon dans ce cas-là il faut s'adresser à Véolia.

M. RACINE demande à *Mme TREBER* d'expliquer pourquoi dans les réseaux il faut dissocier les réseaux eaux pluviales et eaux usées.

Mme TREBER répond que ce n'est pas à elle de l'expliquer mais à *M. RACINE*.

M. RACINE répond que justement il l'a expliqué, c'est parce qu'il n'y a pas de dissociation de

réseaux, c'est pour cela qu'il y a toute une jonction de réseaux qui va être refaite pour dissocier les eaux usées et les eaux pluviales et ces réseaux n'existent pas aujourd'hui il n'y a pas de dissociation des réseaux, c'est-à-dire que toutes les eaux de pluie passent par la station d'épuration donc il va falloir les dissocier, ces réseaux d'évacuation d'eaux sont pleins de fuites. *M. RACINE* ajoute la Communauté de Communes n'investirait pas 2 Millions d'euros dans la tuyauterie de Valence-en-Brie si les réseaux sont en bonne état.

Mme TREBER répond qu'il est possible qu'elle laisse le rapport à *M. RACINE* afin qu'il le lise pour lui faire un retour.

Mme CHEDRI et *M. DUFLOT* ajoute que *M. RACINE* et *Mme TREBER* ne parle pas de la même chose *Mme TREBER* parle de l'eau potable et *M. RACINE* de l'assainissement.

Mme CHEDRI ajoute que justement la discussion est sur l'assainissement et pas sur les réseaux d'eaux potables. Lors du dernier Conseil Municipal quand le point portant sur la modification des réseaux a été abordé il s'agissait des réseaux d'assainissement et pas d'eaux potables.

M. DUFLOT répond qu'il n'y a pas vraiment de rendement sur un réseau d'assainissement, c'est juste sur la distribution.

M. RACINE ajoute que l'eau qui part et qui arrive de base à Valence-en-Brie a beaucoup de perte au niveau des réseaux à cause des fuites. Et il n'est pas possible de refaire uniquement les réseaux de Valence-en-Brie car il faut voir le problème dans sa globalité sinon le problème n'est pas correctement traité.

Mme TREBER répond qu'elle n'a pas reçu le rapport du délégataire de Pamfou mais qu'elle peut le demander si souhaiter car cela pour servir.

M. RACINE répond que les rapports des délégataires au niveau de la Communauté de Communes lui ont été transmis et qu'il les croit mais que si *Mme TREBER* le souhaite elle peut effectivement demander le rapport du délégataire de Pamfou.

Mme CHEDRI demande si *M. RACINE* parle des rapports sur les eaux potables.

M. DUFLOT répond que l'on parle du rendement de l'eau potable.

Mme CHEDRI demande si lorsque qu'a été abordé le point des réseaux pleins de fuites il était question de l'assainissement.

M. DUFLOT répond que oui mais il y a aussi les eaux potables, forcément il y a toujours des fuites quelque part.

Mme CHEDRI reprend la parole et dit que c'est pour cela que lorsque qu'ils échangés sur les réseaux il été question des réseaux d'assainissement, pas d'eau potable.

M. RACINE répond que le rendement de la Communauté de Communes est chiffré à 60 à 80% et qu'il les croit et qu'il leur fait confiance.

Mme TREBER demande pour quelle commune, peut-être que pour Pamfou c'est de 60 à 80%.

M. RACINE répond qu'il y a aussi l'acheminement de l'eau d'un point A à un point B, c'est à-dire que d'un village à un autre il faut que l'eau traverse et sur ce tuyau il y a des fuites et des pertes, donc à Valence-en-Brie 98% oui mais nous ne pouvons pas prendre le problème que sur Valence-en-Brie sinon on ne traite pas l'ensemble du problème. Si votre eau n'arrive pas jusqu'à Valence-en-Brie alors là oui il y a 100% de rendement puisque de 0 on sort 0, il y a un moment où on achète l'eau et on revend l'eau. C'est à-dire que l'eau passe par nous puis par les autres communes et là qu'il y a des pertes.

Mme TREBER demande si dans ce cas-là c'est à Valence-en-Brie de payer les pertes des autres.

Mme CHEDRI prend la parole et indique à *Mme TREBER* que le plus simple serai d'assister à une réunion quand la Communauté de Communes fait des réunions sur l'eau potable il faut y aller y assister pour poser des questions et comme ça toutes les réponses dont a besoin *Mme TRBER* lui seront données, et ils sont mêmes plus à même que nous pour répondre à *Mme TREBER*.

M. RACINE ajoute que oui ils ont peut-être une pédagogie avec des mots plus adaptés.
Mme CHEDRI informe que la source est à Héricy et qu'ensuite l'eau circule dans les Communes et c'est comme ça que Véolia l'a expliqué quand la nouvelle station de La Touffe est arrivée. Quand la question « Pourquoi on paye plus chère ? » a été posé à Véolia ils ont répondu que Valence-en-Brie est loin de la source et que l'on paye plus chère parce que la station est loin, plus la station est loin plus on paye.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à dix-neuf heure deux minutes.

En mairie, le 02/06/2021
Le Maire
Pierre RACINE

